

l'Echo Simianais

Bulletin municipal n°16 • Juin 2016

DANS CE NUMÉRO :

**Chrétienne D'AGUERRE, Comtesse d'AGOULT
(1553-1611), Une figure politique de l'Histoire de
Provence au XVI^e siècle. Page 10**

Pourquoi un règlement local de publicité ? Page 14

Nos stations d'épuration. Page 15





LE PERSONNEL DES SERVICES COMMUNAUX



1. Stéphane BLANC – 2. Marie-Yvonne BLANC – 3. Carole SAFFIOTTI – 4. Eliab NADAL
5. André BLANC – 6. Martine BERTRAND – 7. Béatrix BOREL – 8. Olivia BRINDLE
9. Mauricette CASSAN – 10. Jean-Noël CONSTANT – 11. Sylvie HOMAGE
12. Christine RENIET (*remplaçante temporaire de Cynthia FAYET*)
13. Anne FERRE – 14. Samantha MOLLET

Feuillet inséré: Le programme estival des Associations de Simiane la Rotonde

L'Écho Simianais - Bulletin municipal semestriel gratuit - **numéro 16 - juin 2016.**

Commune de Simiane la Rotonde - Hôtel de Ville - 04150 SIMIANE la Rotonde.

Directeur de publication : M. Louis Laudun. Coordination : Henri Duyn.

Rédaction : Louis Laudun, Claude Wicart, Marie-José Noël, Jean-Pierre Comte, Jean-Yves Meignen,
Isabelle Oudot, Conception graphique et maquette : Henri Duyn,

Photos : Ulrich Trappschuh, Didier Thomas, Isabelle Oudot, Elisabeth Appy, Jack Burlot.

Impression : Imprimerie Graphicréation Banon Imprimé sur papier recyclé. Tirage : 450 exemplaires.

Dépôt légal : Lors de la parution Distribution : La Poste



LA FISCALITÉ LOCALE



Le budget de notre commune a été voté lors de la séance du 14 avril dernier par notre assemblée délibérante. Dans un contexte financier très tendu, c'est toujours un exercice délicat pour les municipalités.

En effet, cette année, la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales a baissé de 14,1%. Elle se cumule avec les précédentes, ce qui nous donne en tout une diminution de 23,29% entre 2014 et 2016, soit un montant total de 32 058 € qui manque à nos finances.

Dans ces conditions, le dilemme que rencontrent les élus est le suivant :

- soit la fiscalité locale est augmentée de façon sensible pour injecter un certain financement dans l'investissement afin de soutenir, dans la mesure des moyens de la commune, l'économie locale et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le fonctionnement dans ce cas est maintenu à un niveau correct pour satisfaire au mieux les aspirations légitimes de la population.

- soit la fiscalité locale n'est pas impactée. Dans ce cas, l'activité économique impulsée par la Mairie est très réduite, les citoyens doivent se satisfaire de l'existant tandis que le fonctionnement étiré ne correspond plus aux nécessités de vie décente des habitants.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a choisi une tierce solution en votant une augmentation très mesurée des impôts locaux car il a bien eu conscience que cette augmentation pouvait se cumuler éventuellement à celle du département ou de l'intercommunalité. C'est ainsi qu'un accroissement de 1,5% a été retenu pour application sur la matière imposable que sont les bases ou les valeurs locatives.

Il est à noter qu'au plan national l'augmentation moyenne a été de 15% en 2 ans tandis que la nôtre a été de 2,9%.

.. / ..

.. / ..
 Un simple tableau ci-après donne une image de la place de notre commune par rapport aux autres du département 04 ou celles de la nation (source Services Fiscaux) :

Taxe d'habitation	Taxe de référence pour Simiane (après l'augmentation)	Taux moyens communaux sur l'ensemble du 04 pour 2015	Taux moyens communaux au niveau national pour 2015
	11,77	18,39	24,19
Taxe foncière sur le bâti	15,15	27,61	20,52
Taxe foncière sur le non bâti	39,57	64,74	49,15

Il convient de souligner que cette méthode devrait s'inscrire dans la durée car celle qui consiste à ne pas augmenter les impôts, si elle paraît très satisfaisante à court terme pour le contribuable, ne l'est pas du tout à moyen ou long terme.

Un exemple nous est fourni par nos stations d'épuration qui, depuis leur création n'ont pas connu, ou très peu, une maintenance digne de ce nom.

Il en résulte une dépense imprévue globale de 450 000 € environ sans qu'aucune provision n'ait été constituée à cet effet

(voir l'article spécifique « nos stations d'épuration » en page 15).

Espérons que le contenu de ce propos induise une certaine compréhension de nos administrés.

**Le Maire,
 Louis LAUDUN**



INFORMATIONS IMPORTANTES

La Mairie de SIMIANE la Rotonde

**Du lundi au vendredi,
 de 14h à 17h.**

De plus, le Maire ou ses adjoints tiennent la permanence hebdomadaire au Bureau des Élus (à côté de la Poste), chaque **samedi**, de 10h à 12h.

Téléphone : 04 92 75 91 40
 Fax : 04 92 75 94 39
communedesimiane@wanadoo.fr

Le numéro de téléphone d'urgence de la Mairie.

Dès à présent, notre Commune est équipée d'un **système d'appel en cas de nécessité** absolue en dehors des heures d'ouverture de la Mairie :

N° 06 07 17 89 33

Il sert à pouvoir joindre, en cas de besoin, une personne responsable de la Mairie. L'élu d'astreinte prendra note du problème et en fera une évaluation. S'il juge l'urgence avérée, il pourra alors immédiatement transmettre les informations utiles aux personnes concernées afin que le problème puisse être réglé dans les meilleurs délais.



L'initiative de l'après-midi récréative de remise des colis de Noël du 10 janvier 2015 ayant été très appréciée, le CCAS a décidé de la renouveler, cette fois-ci à l'approche de Noël. Une quarantaine de personnes ont participé au goûter du 12 décembre ; elles se sont retrouvées avec le même plaisir pour échanger et déguster les excellentes bûches de Noël préparées par la Boulangerie Barret. Le CCAS envisage donc de reconduire l'attribution des colis de Noël et l'après-midi récréative avant les fêtes de fin d'année. Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 8 avril, il a aussi prévu d'organiser pour les Seniors une sortie le 17 juin au Prieuré de Salagon. Lors de cette séance du CCAS, ses membres ont discuté de l'intérêt de sa dissolution. En effet, un amendement dans le cadre de la loi NOTRe (*nouvelle organisation territoriale de la république*) a rendu facultatif les CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. L'article de loi prévoit que les missions auparavant exercées par le CCAS le seraient alors soit directement par la commune, soit par un centre intercommunal d'action sociale. Ses membres, à l'unanimité, ont décidé de ne pas supprimer le CCAS de la commune ; ils ont considéré d'une part qu'il était préjudiciable de se priver d'une instance de proximité chargée de répondre aux besoins des personnes fragilisées ou en difficulté ; d'autre part, ils ont jugé qu'il était très délicat d'exposer des situations privées lors des conseils municipaux qui sont ouverts au public alors que les dossiers instruits par le CCAS requièrent le plus souvent discrétion et confidentialité. Pour ces deux raisons, ses membres ont délibéré pour le maintien d'un CCAS à Simiane. Cette délibération a été confirmée par le Conseil Municipal, le 20 mai 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Le premier Conseil Municipal des enfants s'est tenu le 8 janvier à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal. Une réunion préparatoire avait auparavant eu lieu au cours du mois de décembre, à l'école, entre les élèves de la classe de notre directrice d'école et l'adjointe déléguée aux affaires scolaires. Les enfants avaient pu alors exprimer devant l'élue, les sujets qui les préoccupent et leurs besoins. A partir des questions abordées, un ordre du jour a été établi. Le jour du Conseil Municipal, étaient présents les enfants élus, le Maire, et les adjoints chargés des délégations concernées par les différents points de l'ordre du jour. Les enfants rapporteurs ont exposé leurs doléances, comme le nettoyage et l'entretien de l'ancien boulodrome qui sert aujourd'hui de terrain de sport dans le cadre des activités scolaires, l'achat de nouvelles cages de but, le traçage d'une nouvelle marelle dans la cour de l'école, la réfection d'une partie de la cour de l'école, la stabilisation du plan incliné en bois qui a été installé pour permettre l'accès à la cantine d'élèves à mobilité réduite. Le Maire et les élus ont apporté leur réponse, expliquant parfois que les travaux sollicités exigent un financement important que la commune ne pourra pas forcément engager dans un délai rapide. Les enfants ont montré qu'ils se sentent aussi concernés par l'amélioration de notre environnement et l'embellissement de notre village puisqu'ils ont demandé quelques illuminations de Noël supplémentaires, le nettoyage régulier des rues, un éclairage des rues qui prennent en compte la nécessité de réduire notre consommation d'énergie et de limiter l'impact écologique de l'éclairage public ainsi que l'accès à la terrasse de la Rotonde. Preuve que les préoccupations des enfants rejoignent celles des adultes et que le Conseil Municipal des enfants sera aussi une force de propositions, pour l'intérêt de l'ensemble des habitants de notre commune!

Du côté de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES.



Banon, L'Hospitalet, La Rochegiron, Montsalier, Revest des Brousses, Revest du Bian, Redortiers, Saumane, Simiane La Rotonde, Vachères.

La navette gratuite du mardi Le Conseil départemental ayant mis fin au financement de la navette du mardi, à la grande incompréhension des élus de la communauté de communes, ce transport a été interrompu brutalement en septembre 2015. Or, ce service était très apprécié car il permettait aux résidents de la communauté de communes de se rendre au marché de Banon du mardi mais surtout aux élèves des écoles d'utiliser le complexe sportif et culturel pour leurs activités sportives. La CCPB a recherché les solutions financières pour pallier la disparition de ce service. Grâce au financement propre apporté par la CCPB, un transport destiné aux écoles a pu reprendre. Depuis le 18 avril, les écoliers de Simiane peuvent à nouveau se rendre au centre sportif et culturel pour leurs activités sportives. Aux dires de leur directrice d'école, les enfants ont été très contents de retrouver les équipements du centre et Rémy Dussaud, agent de la CCPB responsable de la gestion et de la surveillance de l'établissement, qui les accueille. Le Conseil Départemental privilégiant maintenant le transport à la demande, il a été fait appel à cette collectivité pour bénéficier d'un cofinancement, au titre du Fonds départemental d'aide à la mobilité rurale. A partir du 5 juillet prochain, une navette gratuite à la demande sera donc mise en place pour permettre aux habitants du territoire de se rendre le mardi au marché de Banon. Pour tout renseignement, il faut s'adresser à la Société Sumian à Banon (*tel: 06 70 13 63 92*) ou au secrétariat de la CCPB (*tel. 04 92 73 29 78*).

La navette estivale La navette estivale mise en place par la CCPB pour permettre aux habitants de la communauté de communes de se rendre par transport collectif à la piscine de Saint Étienne Les Orgues pendant toute la période des vacances scolaires sera reconduite cette année. Comme l'année dernière, à partir du 5 juillet, un départ est prévu le mardi et le jeudi de Banon ; les départs des autres communes seront organisés à la demande. Pour toute précision, il est possible de se renseigner auprès de la Société Sumian à Banon (*tel: 06 70 13 63 92*) ou du secrétariat de la CCPB (*tel. 04 92 73 29 78*).

Le site Internet de la CCPB Il est maintenant possible de connaître les compétences et les services de la CCPB en consultant son site Internet à l'adresse suivante :

www.paysdebanon.fr



LE BUREAU DE POSTE DE SIMIANE

Comme s'était engagée la Direction départementale de la Poste mais avec un mois de décalage, le bureau de poste est à nouveau **ouvert** depuis début avril, en plus de chaque après-midi en semaine de 14h15 à 16h45, également **le samedi de 10h30 à 12h**. Les clients auront vite repris leurs habitudes. Nous ne pouvons que nous satisfaire de garder ce service public de proximité si essentiel à la vie de notre village.



TABLE ANNUELLE 2015 , du 1er janvier au 31 décembre.

Avis de Naissance :

KOENIG Balthasar, Philippe, Claude	18 janvier 2015
DEBEIRE PETIT Iena, Jeanne, Epona	12 mai 2015
BLANC Quentin, Serge, René, Fernand	15 août 2015
NADAL Rosalie, Eliane, Ann	09 septembre 2015
LUYCKX Amicie, Thérèse, Marie, Jean	07 novembre 2015
BARRET Marie, Madeleine, Sylviane, Andrée	10 décembre 2015

Mariages :

THOMAS Christian & BOUDJOUANE Karima	20 juin 2015
JUDIC Pierre & CARRETIER Cécile	10 août 2015
MAZOUNI Djaffar & EL KAÏM Sarah	29 août 2015
BARRET Cédric & BARATELLA Paméla	05 septembre 2015
CAVAROC Patrick & BLUT Annie	14 novembre 2015
DAVREUX Christophe & CALZETTA Véronique	14 novembre 2015

Décès :

ROCHE Michel, François, 67 ans	16 janvier 2015
MOREAU Fernand, Pierre, 62 ans	05 mars 2015
GHIGO épouse PHILLY Fernande, Aïma, Andrée, 80 ans	14 mars 2015
NIGON Victor, Marie, Jean, Georges, 95 ans	05 juillet 2015
MAUREL Guy, Jean-Louis, Claude, 78 ans	18 juillet 2015
ROUYER veuve COSTER Josette, Marie, 84 ans	03 septembre 2015
FERRERRO Jeanne, Gabrielle, 85 ans	06 octobre 2015
CASTOR Alain, Elie, 54 ans	15 octobre 2015



Simiane vient de perdre deux femmes très aimées des villageois :

Anne Vallon de Montgrand qui nous a quittés ce mois d'avril à l'âge de 75 ans. Elle était littéralement la mémoire active de notre village grâce à son érudition et à sa précision d'historienne. Femme écrivain de qualité, Membre de l'Académie des Belles Lettres de Vaucluse, elle a publié nombre d'ouvrages, particulièrement sur les sujets historiques de notre pays provençal. Elle a également été la première femme élue au conseil municipal de Simiane, apportant tout son savoir et savoir-faire. Plusieurs associations sont nées sous son égide, qui perdurent encore aujourd'hui.

Un projet récent, auquel elle a largement contribué en tant que membre de la commission, est l'attribution des noms de rue pour le haut village. Nous regrettons toutes et tous la disparition de cette personne de grande culture. Sa gentillesse nous fera cruellement défaut.

Agnès Adrian, née Castor, âgée de 85 ans, mère de Jean-Louis Adrian, notre ancien Maire et Conseiller général.



LA MÉTALLERIE DERIE A LA COMBE DU POMMIER

C'est en 1978 que Georges DERIE a ouvert à Simiane l'atelier de ferronnerie aujourd'hui géré par sa fille Dominique et dans lequel Christian Coutton a préparé son CAP et y a été embauché jusqu'en 1992. Dominique DERIE est née en 1960 à Ixelles en Belgique.



Elle a fait ses études en France puisque ses parents se sont fixés à Simiane depuis 1978 : études secondaires à Apt, puis à Aix-Valabre où elle obtient son BAC D', BTS de techniques agricoles et gestion d'entreprises à Clermont-Ferrand.

Dès 1984, tout en participant à la gestion de l'entreprise familiale, Dominique s'est orientée professionnellement dans la filière des plantes à parfum grâce à Mr Alain CASSAN, responsable professionnel et à Mr Jean-Louis ADRIAN, Directeur du Comité Économique Lavande Lavandin, puis pendant une dizaine d'années au Centre Expérimental et d'Aménagement en Montagne Sèche à Savoillan (84) jusqu'en 1997. Dominique travaille à mi-temps au Centre d'Études des Techniques Agricoles de Banon et au Groupement de Développement Agricole de Forcalquier et rejoint l'entreprise familiale en 1998. A l'aube de sa retraite, Georges DERIE décide de transmettre son entreprise bien équipée à sa fille, afin de pérenniser l'activité artisanale et maintenir deux emplois en milieu rural.



Inscrite depuis le 22 janvier 2003 à la Chambre des Métiers du 04, Dominique travaille avec son conjoint Hubert BURCHERI, ouvrier qualifié, salarié dans l'entreprise familiale depuis 1989. La métallerie élabore tous ouvrages de serrurerie et ferronnerie d'art (tous métaux) et pose de menuiseries Aluminium et PVC.

Dominique et Hubert se rendent sur les chantiers de restauration ou de création dans du neuf, à Simiane, dans le Canton de Banon et les départements limitrophes, afin d'élaborer un large éventail de réalisations : escaliers, mezzanines, rampes et garde-corps métalliques, portails, portes pleines ou vitrées, barreaudages, grilles, pergolas, portails suspendus, portes de garage et sectionnelles, volets Alu, menuiseries Alu et vérandas, châssis PVC, moustiquaires et stores... toujours dans le souci de satisfaire la clientèle (particuliers, Mairies, 2ème Reg et Ministère de la Défense à Saint-Christol...) Dominique a obtenu le 17.12. 2013 le titre d'Artisan en Métiers d'Art à la Chambre des Métiers 04.





La Poterie du village, située au cœur du vieux village depuis plus de 40 ans déménagera hors des murs, dès le mois de septembre. Pascale David sera heureuse de vous accueillir dans sa boutique située à sa nouvelle adresse :

Les Bombouyes
Route de Revest du Bion
04150 SIMIANE LA ROTONDE

Mais ce lieu mythique qu'est l'ancienne poterie et que vous connaissez tous, ne restera pas longtemps vacant. Dès le mois d'octobre Caroline et Didier Thomas (anciennement propriétaires de la boutique "*Au Plaisir des Yeux*") ouvriront dans ce magnifique local commercial, une vraie brocante où il fera bon chiner et découvrir des objets les plus étonnants qui, n'en doutons pas, feront la joie des petits et des grands.

Quant à la sympathique boutique "**Au Plaisir des Yeux**", dans laquelle on peut à sa guise se rafraîchir, se restaurer, découvrir mille et un objets et livres, elle poursuivra comme de coutume, son office si utile à notre village perché.

Les nouveaux gérants, Martine et Jean-Jacques Comba, récemment devenus simianais, vous y proposent de délicieux plats variés et de bons vins, tous les jours de 10h à 19h, sauf le mercredi.

Nous leur souhaitons plein succès dans leur entreprise.



UN SALON DE COIFFURE à SIMIANE !



Depuis quelques semaines, Elodie COUTTON WICART a ouvert son salon de coiffure **CIZO D'ELO**, sur la Route du Chapeau Rouge, dans les locaux de l'ancienne épicerie à deux pas de la Place René Char.

Heures d'ouverture : *Le mardi de 09h à 12h et de 13h30 à 18h, du jeudi au vendredi de 09h à 18h et le samedi de 08h30 à 15h30.* Nous lui souhaitons toute la réussite qu'elle mérite.



UNE PAGE D' HISTOIRE



Rien ne semblait prédisposer Chrétienne d'Aguerre à jouer un rôle politique et diplomatique à la tête de la Ligue des Catholiques Provençaux durant les Guerres de Religion. Elle aurait pu suivre le cursus normal d'une jeune noble au XVI^e siècle : mariage précoce arrangé par les familles, maternités successives pour assurer une descendance mâle au mari, veuvages inévitables à cause de la surmortalité des époux engagés dans des combats incessants. C'est le chemin qu'elle a suivi pendant trente ans.

Chrétienne est née et a grandi en Lorraine où son père, Claude D'Aguerre, baron de Vienne-le-Château, maréchal de Barrois, était au service du Duc de Lorraine. Mariée à dix-huit ans à Antoine de Blanchefort-Créquy à qui elle donne un fils : Charles, elle se trouve veuve peu après et se remarie en 1578 à l'héritier d'une des plus prestigieuses familles de Provence : François-Louis de Montauban d'Agoult, comte de Sault, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Henri III, capitaine d'une compagnie de lanciers et bénéficiaire de l'immense domaine foncier des Agoult tant en Île de France qu'en Provence. Bref, c'est un mari en or, d'autant qu'on le dit beau et aimable. Le jeune couple s'installe au Château de Savigny-sur-Orge près de Fontainebleau mais leur hôtel parisien de la rue des Poulies est bien plus commode pour participer aux fêtes données au Louvre.

Entre ses grossesses et les naissances de Jeanne, Louis, Jean-Louis et Philippe, la Comtesse d'Agoult paraissait à la cour avec son mari. Tous les regards se tournaient alors vers cette walkyrie grande, blonde, corpulente, vêtue de robes à vertugadin en velours cramoyssi ou en taffetas noir brodé d'or et d'argent, parée de diamants, de rubis et de perles. Chrétienne brillait aussi par son esprit, par son beau langage et par sa curiosité pour la vie politique qui s'offrait à elle : les intrigues des courtisans, la montée en puissance d'Henri de Navarre, la violence des affrontements entre Catholiques et Protestants jusque dans les couloirs du palais royal. François-Louis doit se rendre de plus en plus souvent en Provence, pour gérer ses domaines mais surtout pour s'investir dans les levées d'armes de la Ligue de Provence aux côtés de Jean de Pontevès et de son beau-frère Hubert De Vins contre les seigneurs provençaux ralliés aux Réformés du Dauphiné avec à leur tête le terrible Lesdiguières. En novembre 1586, durant le siège de la citadelle de Sisteron par l'armée catholique, une épidémie de peste décime les assaillants et François-Louis d'Agoult est au nombre des victimes. Ce décès marque un tournant décisif dans la destinée de la Comtesse d'Agoult. Elle règle habilement la succession de son mari, obtient la tutelle sur ses enfants et la jouissance de la fortune des Agoult.



Après les assassinats successifs du duc Henri de Guise et du roi Henri III, c'est le chef des Réformés Henri IV qui accède au trône de France. La situation en Provence devient explosive car la Ligue catholique refuse de faire allégeance à ce monarque hérétique, tandis que les Protestants reçoivent l'appui des troupes royales. Alors Chrétienne décide de se rendre en Provence pour assurer la protection de ses domaines, bien décidée à poursuivre l'action de son défunt mari à la tête des Catholiques provençaux.

Elle entreprend le périlleux voyage de Savigny à Aix (25 jours environ). Son titre de Comtesse d'Agout, sa forte personnalité, sa détermination à défendre la foi catholique et romaine, lui ouvrent grand les portes des notables aixois : consuls, magistrats, ecclésiastiques. Très vite, l'Hôtel de Sault, rue Saint-Jean, devient le quartier général de la Ligue avec Chrétienne, Hubert de Vins, Gaspard de Pontevès comte de Carces et Honoré-Louis de Castellane. La comtesse fait renforcer les garnisons de ses places fortes : le château de Sault, le donjon de Simiane, Saint-Saturnin, Château-renard, Roussillon, Lourmarin, La Tour d'Aigues. Elle fait adopter par la Ligue Catholique un projet ambitieux : la sécession de la Provence qui n'est Française que depuis 1487, à peine cent ans. Mais pour réussir, il faut trouver des alliés solides. Chrétienne se tourne d'abord vers Charles-Emmanuel de Savoie qui s'engage à fournir des troupes mais ne tient pas ses promesses. La Comtesse furieuse, sollicite alors Philippe II d'Espagne, lui envoie une ambassade, prépare un traité d'alliance, lève des troupes, arme deux galères à Marseille pour assurer une liaison maritime avec les Espagnols.

L'abjuration d'Henri IV (1593) puis la proclamation de l'Édit de Nantes (1598) ramènent la paix religieuse en France. La sécession de la Provence ne se justifie plus et Chrétienne en politique avisée, invite les Ligueurs à déposer les armes et fait même enrôler ses fils dans les compagnies royales. Jugeant que son rôle politique est terminé, elle regagne Savigny pour une triste retraite car elle perd ses trois fils Agout. Elle meurt à 58 ans laissant deux enfants : Charles de Créquy et Jeanne d'Agout qui se disputèrent son énorme héritage.

Mais ceci est une autre histoire.





VIE ASSOCIATIVE

LE GROUPE DE LECTURE DE SIMIANE LA ROTONDE

Le groupe de lecture de notre commune se réunit le troisième vendredi de chaque mois à 14h, dans le local des associations.

Le principe en est simple : chacun peut apporter un ou plusieurs livres ou DVD, lui appartenant ou empruntés à la bibliothèque. Ces œuvres circulent alors parmi ceux qui s'y intéressent plus particulièrement. Une critique, qu'elle soit bonne ou mauvaise, en est faite et il en est tranquillement débattu autour d'une tasse de thé, sans se prendre la tête.

Au bout d'une heure environ, nous nous quittons. Et généralement nous passons également un petit moment à la bibliothèque Henri Laugier afin d'emprunter d'autres ouvrages ou en rendre. C'est chaque fois un agréable moment amical d'échange et on en profite quelquefois pour organiser une sortie ou la visite d'une exposition. Il va de soi que toutes et tous sont les bienvenus, même les non membres.

Notre groupe fait partie de l'Association Vivre à Simiane, pour plus de renseignements, prière de contacter:

Elisabeth Appy ou Dadou Roche (06 61 20 40 08)



Nous vous informons que la date de la deuxième édition de la journée des plantes est d'ores et déjà fixée au **dimanche 16 octobre 2016 de 10h à 18h**.

Flore à Simiane bénéficiera, comme en 2015, de la présence de nombreux pépiniéristes exposants et organisera plein d'animations et de conférences. Les becs fins apprécieront les divers points de restauration.

Pour obtenir davantage d'informations, nous contacter sur : <http://floreasimiane.org>



EMBELLISSEMENT DU VILLAGE - LES PLANTATIONS

L'équipe de bénévoles de "Vivre à Simiane" se retrouve chaque dernier mercredi du mois. De nouvelles plantations ont été faites ce printemps avec un joli massif de Lavandes à l'angle de la route d'Apt au pied de l'érable planté pour le bicentenaire de la Révolution. Un important travail du sol a été réalisé à la main avec pioches et bêches pour extirper les racines d'herbe, 100 pieds de lavande et de lavandin en rangs intercalés ont été plantés en mars et de gros rochers financés, par la municipalité, sont venus protéger cet ensemble.



Et, comme la coutume s'est maintenant établie depuis bientôt deux ans, la Journée Citoyenne a offert l'occasion de poursuivre les travaux de nettoyage de la Commune. Près de quatre cent kilos de ferrailles, bouteilles et débris de tous genres ont été ramassés dans les fossés de nos routes d'accès ainsi que dans le village. Bravo et merci à nos courageux bénévoles !



POURQUOI UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ?



Pourquoi, le Conseil municipal a-t-il décidé, lors de sa séance du 4 décembre 2015 de se doter d'un règlement local de publicité ?

Parce que Simiane est un village dont la qualité du patrimoine paysager, architectural et naturel constitue le fondement de son attractivité et à ce titre elle doit être préservée de toute pollution visuelle.

Parce que, pour que les activités artisanales, agricoles, commerciales, artistiques et touristiques présentes sur notre territoire profitent au mieux de cette attractivité, elles doivent être aisément repérables grâce à une signalétique harmonisée et réfléchiée dans son ensemble.

Parce que de nombreux villages alentours se sont dotés d'un tel règlement, que les effets se voient au premier coup d'œil, mettant d'autant plus en évidence les insuffisances des autres, et celles du nôtre en particulier..... !

Mais Simiane ne va pas sortir un règlement de son chapeau ! Depuis 1979, il existe une loi sur la publicité, qui fixe les règles applicables à la publicité, aux enseignes et pré enseignes sur l'ensemble du territoire. Elle a été intégrée en 2010 dans le Code de l'environnement (*articles L581-1 à L581-45*), dont les décrets d'application ont été publiés en 2012 et 2013. Cette loi s'impose à tous, ce sont les préfets qui localement sont chargés d'en contrôler l'application.

Les communes qui le souhaitent peuvent adapter, de façon plus spécifique, ces règles nationales aux enjeux paysagers et environnementaux de leur territoire en se dotant d'un *Règlement local de publicité* (RLP). Dans ce cas c'est le maire qui assure la police en matière de publicité, en lieu et place du préfet. Le RLP ne peut pas, bien évidemment, autoriser ce que la réglementation nationale interdit, il ne peut qu'être plus précis.

Pour élaborer son RLP la commune a prévu des phases de concertation avec les simianais. Une première réunion de sensibilisation a eu lieu le lundi 18 avril à la salle des fêtes. Près de cinquante personnes étaient présentes. Catherine Légier, chargée de mission environnement urbain au Parc naturel régional du Luberon, avait accepté de nous apporter son expertise sur le sujet. D'autres réunions suivront. Le projet de RLP sera soumis à enquête publique.

Dès maintenant, nous invitons toutes les personnes qui ont une activité qu'elles souhaitent signaler à s'adresser à la mairie avant toute pose de nouveau panneau, afin de ne pas risquer de devoir le déposer immédiatement en application de la réglementation nationale en vigueur ou ultérieurement en application du RLP. Travaillons tous ensemble pour préserver la beauté de notre village.





NOS STATIONS D'ÉPURATION

Le 15 décembre dernier, la Mairie a reçu un courrier du Préfet qui concernait les stations d'épuration :

- celles de Chavon et de Carniol n'ont pas de problèmes importants, elles ne nécessitent que quelques modifications et un peu d'entretien.
- celles de Boulinette et de Cheyran sont complètement hors d'usage (ci-contre la photo de Cheyran nous montre l'état de vétusté).



Ces deux stations ont des problèmes depuis plusieurs années, mais étant donné que le Préfet ne mettait pas en demeure de les reconstruire, les travaux nécessaires n'ont jamais été engagés. C'est pourquoi, la commune est obligée de les refaire à neuf avant la fin 2017, faute de quoi elle aura des amendes à payer. La refonte totale de ces stations va entraîner une dépense de ± 150 000 € par station d'épuration aux dires des techniciens du Conseil Départemental que les représentants de la commune ont rencontrés.



Concernant celle du Village (en photo ci-contre) de gros travaux de remise aux normes, d'amélioration et de sécurité (les barrières de sécurité en haut du décanteur sont complètement rouillées, elles restent un danger permanent pour nos employés qui doivent intervenir en haut de l'édifice), devraient permettre de la conserver dans sa forme actuelle. Le montant de ces travaux va entraîner une dépense d'environ 80 000 €.

Pour réaliser ces travaux, il convient de mettre en place un schéma directeur assainissement (comme pour l'eau) qui devrait permettre de percevoir des subventions pour le renouvellement ou la mise à niveau de nos stations :

- du Conseil Départemental 30% plafonné à 44 000 € par station.
- de l'agence de l'eau 30% plafonné à 70 000 € par station.
- de l'état, seulement en cas d'intervention trop faible de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau au regard des capacités d'autofinancement de la commune, cette subvention serait de 20% à 30% plafonnée à 150 000 € sur l'ensemble des stations.

Le complément étant financé par un emprunt moyen ou long terme suivant le montant restant à la charge de la commune. Bien entendu, cet emprunt sera imputé sur le budget de l'eau.



RAPPEL aux Citoyens sur l'obligation de débroussaillage.

Il vous est indiqué que les travaux de débroussaillage sont obligatoires :

- en agglomération, un terrain doit être débroussaillé sur l'ensemble de sa surface.
- hors agglomération, un terrain doit être débroussaillé sur 50m autour des habitations et des bâtiments.

Les terrains agricoles et toutes les surfaces arborées (vergers, oliveraies, etc.) ne sont pas concernés par cette règle.

Permanence de la Trésorerie de Banon

Depuis le début du mois d'avril 2016, la permanence de la Trésorerie s'effectue dans les locaux de la Mairie de Banon.

Les horaires d'ouverture sont :

le lundi de 09h à 12h et de 14h à 16h et le mardi de 09h à 12h.

Les démarches suivantes pourront être prises en compte :

- renseignements, réclamations, échéanciers sur les factures de la Trésorerie pour les particuliers.
- paiements d'un montant inférieur à 300 € en espèces ou par chèque personnel pour les particuliers (le paiement par carte bancaire n'est pas accepté).
- encaissement des régies communales, pour un montant inférieur à 300 €.

Une Institution recrute !

La Gendarmerie nous fait connaître que 14 000 recrutements vont avoir lieu dans ses rangs en 2016, du "sans diplôme" au niveau Master.

Pour tout contact : michel.higoa@gendarmerie.interieur.gouv.fr

04 91 85 73 20 06 13 23 87 79